

Tarif de la Salle des Fêtes Montesquieu de La Brède

Novembre 2016

Délibération D1409-078 du 22/09/2014

Règlement intérieur modifié lors du conseil municipal du 03/10/2016

Pour tous les locataires, merci de fournir :

- Un courrier avec un chèque d'acompte de 25 % du prix de la location qui sera encaissé aussitôt à remettre lors de la réservation (les 75 % du prix de la location seront à remettre dès le vendredi avant la manifestation)
- Une attestation d'assurance responsabilité civile avec la date, lieu de la manifestation et nombre de participants
- Prévoir un chèque de caution de 1 000 € le vendredi lors de l'état des lieux entrant au moment de la remise des clés de la salle.

Grande salle principale « de l'Esprit des Lois » (louée avec la salle « Lettres Persanes le week-end) :

(Location réservée aux particuliers et aux associations brédoises)

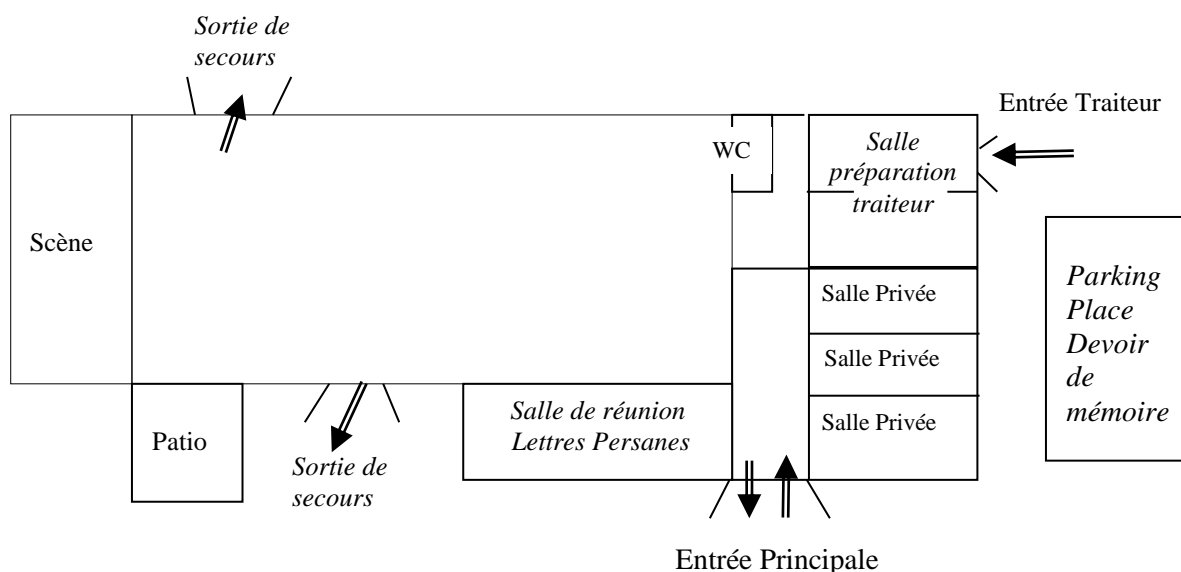
- Brédois : 400 € (25 % d'acompte lors de la réservation puis 75 % à remettre le vendredi)
- Non Brédois : 700 € (25 % d'acompte lors de la réservation puis 75 % à remettre le vendredi)
- Associations, gratuit une fois par an ; au-delà : 400 €

Petite salle de réunion « Lettres Persanes » (louée individuellement en semaine) et salle de réunion « Considérations » :

- Brédois : 100 €
- Non Brédois : 100 €

***NB :** les salles « Mes Pensées » et « Spicilège » ne sont pas accessibles à la location. La scène, les loges, la réserve et les locaux techniques ne sont pas accessibles au public.*

Disposition de la salle des fêtes :



Pour tous renseignements, contact au 05 57 97 76 99 – etacivil@labrede-montesquieu.com

Informations relatives à la location :

- **Toute réservation se fait par courrier accompagné d'un chèque d'acompte de 25 % du prix de la location, qui sera encaissé aussitôt, lors de la réservation. Puis les 75 % restants du prix de location et le chèque de caution de 1 000 € seront à remettre sous forme de chèque, le vendredi lors de l'état des lieux entrant au moment de la remise des clés de la salle.**

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Maire, Michel DUFRANC, Mairie de La Brède, 1 Place St Jean d'Etampes, 33650 LA BREDE. Aucune demande de réservation orale n'est acceptée. Le chèque de caution de 1 000 € est rendu après la manifestation sous réserve que la salle des fêtes soit restituée dans l'état où elle vous a été prêtée.

- Le matériel (tables, chaises, grilles) est compris dans la location de la salle. Toute décoration murale est interdite ; les grilles vous sont fournies à cet effet.
- La capacité de la salle principale est de 230 personnes debout, 120 personnes assises.
- La location en week-end se fait du vendredi soir au dimanche soir,
- La salle traiteur dispose d'une chambre frigorifique, d'un plan de travail et d'un évier. Il y est interdit de cuisiner. Les plats devront être réchauffés au préalable par le traiteur et amenés directement chauds à la salle traiteur par l'arrière de la salle des fêtes.
- Les clés remises dès le vendredi suite à l'état des lieux sont à retirer à l'accueil de la mairie et à restituer de nouveau à la mairie le lundi matin. Le trousseau de clé remis comprend la clé de l'entrée principale, la clé des salles traiteur et la clé de la borne d'accès sur le parvis de la salle des fêtes.
- Il est interdit de stationner sur le parvis de la salle des fêtes. Un parking place du devoir de mémoire est prévu à cet effet. Une entrée à droite par l'arrière de la salle des fêtes, par la place du devoir de mémoire, est destinée au passage des traiteurs.
- Un état des lieux avant et après la manifestation est à prévoir.
- Le règlement de la salle des fêtes vous sera transmis avec la convention de location. Il est important de bien en prendre connaissance avant la manifestation.

Attention ! Les trois salles de réunion à droite sont occupées le vendredi en soirée et le samedi matin jusqu'à 13h00 par des cours de musique. Merci de votre compréhension.

